

SCoT

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

du Pays de Montbéliard

8 avenue des Alliés, 25 200 Montbéliard
a g g l o - m o n t b e l i a r d . f r



Tableau de bord de suivi du SCoT

Temps 0 Indicateurs

Juin 2022

LISTE DES INDICATEURS

1.	Evolution de la population du Pays de Montbéliard	2
2.	Répartition de la population, des emplois, des équipements selon l'armature urbaine	3
3.	Production de logements et résorption de la vacance	4
4.	Localisation et diversité des commerces.....	5
5.	Eau potable : volumes prélevés	6
6.	Stations d'épuration : capacités nominales / population desservie.....	8
7.	Consommation énergétique	9
8.	Production d'énergie renouvelable	11
9.	Emissions de gaz à effet de serre (GES)	12
10.	Evolution du nombre de locaux et surfaces construites au sein des zones de risques, par niveau d'aléas et par type de risques.....	13
11.	Niveau de protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans les PLU	16
12.	Corridors forestiers étroits : suivi photographique	18
13.	Coupures à l'urbanisation et axes vitrines des unités paysagères rurales : nombre de bâtiments et surfaces des bâtiments	38
14.	Nombre de protections patrimoniales et paysagères dans les PLU	40
15.	Nombre d'emplois et nombre d'établissements par secteurs d'activité.....	43
16.	Localisation et diversité des établissements en zone urbaine	44
17.	Localisation et diversité des établissements en zone d'activité par niveau d'armature	45
18.	Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail.....	46
19.	Evolution du nombre de km de pistes cyclables	47
20.	Evolution du nombre de voyageurs dans les transports en commun	48
21.	Evolution du nombre d'abonnements multi-réseau au sein du pôle métropolitain	49
22.	Consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) / non ENAF Consommation d'ENAF en densification / extension.....	50
23.	Evolution de la consommation d'ENAF par vocation et niveau d'armature.....	51
24.	Identification de la répartition extension / densification-mutation des nouveaux logements	52
25.	Autour des stations de transport en commun : - Evolution du nombre de zones AU - Evolution du nombre d'OAP.....	53
26.	Part du nombre de zones AU qui suivent les directions d'urbanisation identifiées dans le DOO	54
27.	Nombre d'hectares consommés par type d'ENAF (terres de bonne valeur agronomique, corridors de vergers et de zones humides, réservoirs de forêts)	55
28.	Nombre de logements et de locaux d'entreprises créés par hectare d'ENAF consommés	56
29.	Respect des densités minimales de construction neuve de logements par niveau d'armature	57
30.	Densités dans l'enveloppe urbaine de quelques opérations sur les espaces prioritaires Evolution du nombre de logements créés et de logements vacants dans les espaces prioritaires.....	58
31.	Evolution des espaces dégradés identifiés dans le DOO	59
M3.	Nombre de réunions, nombre et type de décisions prises	60
M2.	Nombre de documents compatibles ou rendus compatibles	61



Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée

Orientation du projet

Consolider l'armature urbaine

Objectif du SCoT

Stabiliser la population et préserver les équilibres territoriaux

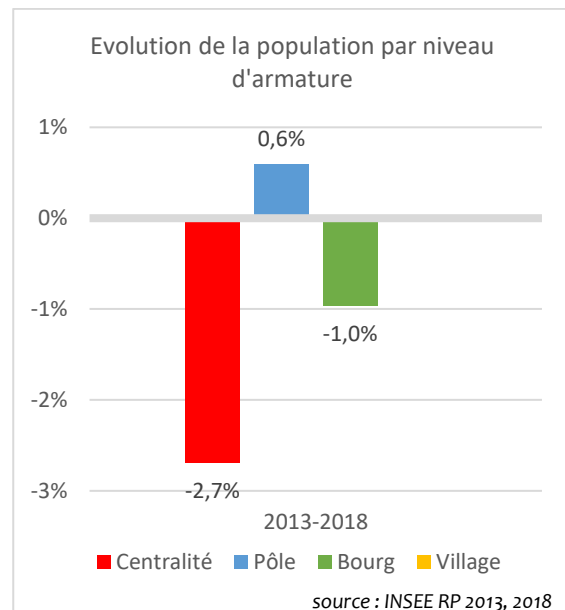
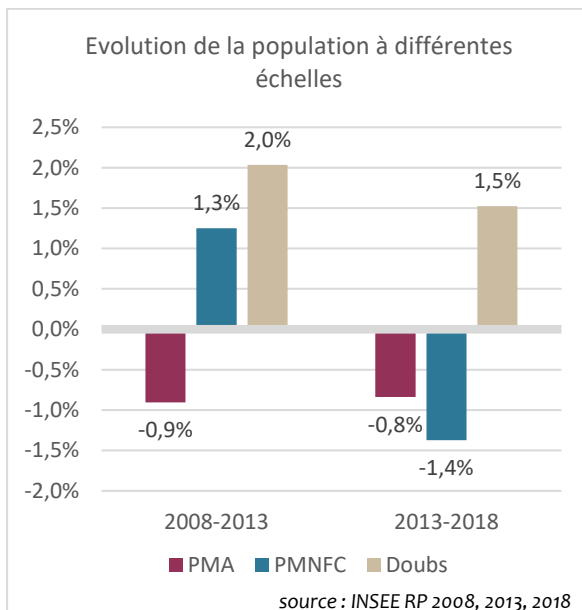
Indicateur

1

Evolution de la population du Pays de Montbéliard

Répartition de la population par niveau d'armature		
Armature	Part de la population 2013	Part de la population 2018
Centralités	31,3%	30,7%
Pôles	33,1%	33,6%
Bourgs	19,7%	19,7%
Villages	15,8%	16,0%

Source : INSEE RP 2013 et 2018



Stabilisation de la population des villages (22 371 habitants en 2013 et en 2018)

140 002

Population de PMA en 2018

Evolution de la population entre 2013 et 2018 sur PMA

-0,8 %

Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée

Orientation du projet

Renforcer les équilibres territoriaux entre espaces urbains et ruraux

Objectif du SCoT

Consolider les polarités en respectant leur hiérarchie

Indicateur

2

Répartition de la population, des emplois, des équipements selon l'armature urbaine

Rappel de l'armature urbaine :

- 3 Centralités
- 9 pôles urbains
- 14 bourgs
- 46 villages

Tableau 1 : répartition des emplois, habitants et équipements selon l'armature urbaine en 2018

Armature	% Emplois	% Population	% Equipements
Centralité d'agglomération	52,9%	30,7%	41,7%
Pôle	30,0%	33,6%	30,6%
Bourg	10,3%	19,7%	16,8%
Village	6,8%	16,0%	11,0%

Source : INSEE RP et BPE 2018

Tableau 2 : répartition des emplois, habitants et équipements selon l'armature urbaine en 2013

Armature	% Emplois	% Population	% Equipements
Centralité d'agglomération	55,1%	31,3%	41,4%
Pôle	29,2%	33,1%	30,3%
Bourg	10,3%	19,7%	16,2%
Village	5,4%	15,8%	12,1%

Source : INSEE RP et BPE 2013



Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée

Orientation du projet

Répondre aux besoins en logements et être attractif pour des populations nouvelles

Objectif du SCoT

Privilégier le renouvellement du parc de logements

Indicateur

3

Production de logements et résorption de la vacance

Répartition des logements construits au cours des 10 dernières années

Armature	Part des logements construits
Centralités	22%
Pôles	30%
Bourgs	28%
Villages	20%

Source : Sitadel, logements commencés de 2008 à 2017

**407 logements
commencés**
par an en moyenne sur les
10 dernières années

Ces logements construits le sont majoritairement dans du bâti neuf, seulement 12% sont créés dans du bâti déjà existant (transformation de locaux en logements, ...).

Stock de logements vacants en 2018

Armature	Logements vacants en 2018	Dont depuis plus de 2 ans en 2018
Centralités	2644 (45,4%)	1052 (44,6%)
Pôles	1639 (28,1%)	657 (27,8%)
Bourgs	901 (15,5%)	341 (14,4%)
Villages	641 (11%)	311 (13,2%)
PMA	5825 (100%)	2361 (100%)

Source : Logements vacants, fichier 1767bscom 2018 et fichiers fonciers 2018, DGFIP

- Objectif de diminuer ce stock de logements, soit par démolition, soit par remise sur le marché
- Objectif de diminuer ce stock de logements, soit par démolition, soit par remise sur le marché



Consolider les polarités urbaines et une armature hiérarchisée

Orientation du projet

Favoriser une offre commerciale équilibrée et adaptée

Objectif du SCoT

Soutenir le commerce comme élément d'attractivité globale

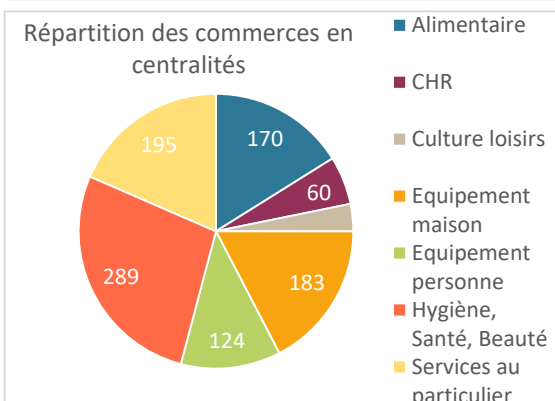
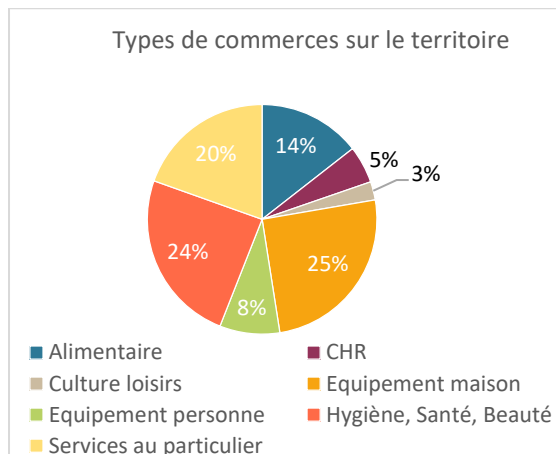
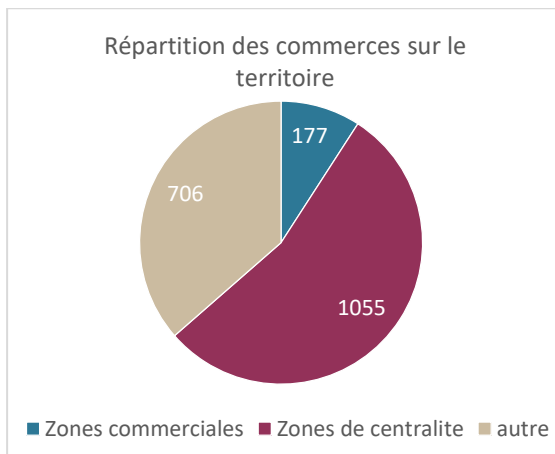
Indicateur

4 Localisation et diversité des commerces

Localisation	Zones commerciales	Zones de centralité	Autre
Alimentaire	11%	61%	29%
CHR	9%	59%	32%
Culture loisirs	10%	68%	22%
Equipement maison	17%	37%	46%
Equipement personne	12%	76%	13%
Hygiène, Santé, Beauté	3%	61%	36%
Services au particulier	4%	51%	44%
Total	9%	54%	36%

Source : SIRENE, INSEE 2018

- 61% des commerces alimentaires se situent dans les zones de centralité



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Gestion raisonnée des ressources naturelles

Objectif du SCoT

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

Indicateur 5 Eau potable : volumes prélevés

Commune de la ressource	UDI (unité de distribution d'eau potable)	Type	Nom ressource	2018 population desservie	2019 prélèvements (m ³)	2019 m ³ /habitants
Autechaux-Roide	UDI Autechaux Roide	source	Devillairs / Combe Girardot	511	33 880	66
Beutal	UDI Beutal	source	Cudot / Fontaine	270	15 686	58
Bondeval	UDI Bondeval	source	Freumeuge	478	29 866	62
Bourguignon	UDI Bourguignon	forage - puits	Les Piguesses	905	36 965	41
Colombier-Fontaine	UDI Colombier Fontaine	source	En Vaux / La Douve	1 233	80 188	65
Dambelin	UDI Dambelin	source	Sapin 1 / 2 / 3 / Prés Lajus / Cul des Moulins	501	45 485	91
Mathay	UDI Ecot	source	Combe Vuilleprés	497	33 815	68
Etouvans	UDI Etouvans	forage - puits	Champs de Champagne	828	51 049	62
Feule	UDI Feule	source	Parret	346	25 039	72
Bretigney	UDI SIE Abbaye des Trois Rois (SIE A3R)	source	Bouloie/UPR Geney	1 261	113 433	90
Goux-les-Dambelin	UDI Goux-les-Dambelin	forage - puits	Vignotte Essart / Hyemondans	487	26 280	54
Longeville-sur-le-Doubs	UDI Longeville sur le Doubs	forage - puits	Combe Monney	675	34 279	51
Bavans	UDI Lougres	source	Beausoleil	750	41 190	55
Neuchatel-Urtière	UDI Neuchatel Urtière	source	Parts des Creux (château)	187	7 028	38
Noirefontaine	UDI Noirefontaine	source	Tillenaie / Œil de Boeuf	340	29 884	88
Mathay	UDI PMA 29	captage	Prise d'eau de Mathay	116 989	9 498 780	81
Villars-sous-Dampjoux	UDI Pont de Roide Vermondans	forage - puits	Rochedane / En Presle	4 156	299 301	72
Rémondans-Vaivre	UDI Remondans Vaivre	source	La Reculée/ Sous le Gey	234	15 012	64
Saint-Maurice-Colombier	UDI Saint Maurice Colombier	forage - puits	Saint Maurice / Sous la Lave	907	53 102	59
Abbevillers	UDI SIE Abbevillers	forage - puits	Jean Burnin / Léon	5 085	366 705	72
Solemont	UDI Solemont	source	Du mont	142	10 190	72
Issans	UDI Vallée du Rupt	source	La Baumette	6 731	589 174	88
Villars-sous-Dampjoux	UDI Villars sous Dampjoux	source	De Dampjoux / Barbèche	354	16 400	46
Villars-sous-Ecot	UDI Villars sous Ecot	source	Fondereau 1 / 2	350	51 303	147
TOTAL				144 217	11 504 034	80

Source : Rapports annuels sur le services public eau assainissement, 2019

France, en 2018 : 5 616 706 979 m³ prélevés pour l'eau potable – 67 186 600 habitants

En moyenne, 80 m³ / an / habitants sont prélevés dans les milieux naturels pour l'alimentation en eau potable.

Les communes du Pays de Montbéliard, sont alimentées par 5 ressources principales, avec un prélèvement supérieur à 100 000 m³/an :



- Le captage de **Mathay : 9 498 780 m3 en 2019**, qui dessert presque 117 000 habitants de 32 communes et qui alimente aussi d'autres territoires en secours : presque 2 000 000 m3 (1 748 130° vendus en 2019).
- La **source de la Baumette à Issans : 589 174 m3 en 2019**, qui dessert 6 700 habitants.
- Le forage **Jean Burnin à Abbévillers (135 806 m3) et le puit Léon à Blamont (230 899 m3)** pour un total de 366 705 m3 qui desservent 5 000 habitants. Le syndicat intercommunal des eaux d'Abbévillers alimente également la Communauté de Commune Sud Territoire : 48 280 m3 vendus en 2019.
- Le puit de **Rochedane à Villars sous Damjoux : 299 301 m3**, qui dessert 4 000 habitants (essentiellement Pont-de-Roide-Vermondans).



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Gestion raisonnée des ressources naturelles

Objectif du SCoT

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques

Indicateur

6

Stations d'épuration : capacités nominales / population desservie

NOM STATION	Capacité nominale EH	Population 2018	Différence capacité nominale / population 2018
Abbevillers	1 100	1 050	50
Audincourt - Arbouans	71 667	52 665	19 002
Bavans	19 800	9 425	10 375
Beutal	270	227	43
Beutal - Guinguette	50	43	7
Blamont	1 167	2 127	-960
Bretigny 2	100	74	26
Colombier-Fontaine	4 000	3 486	514
Dambelin	1 185	783	402
Desandans - Echenans	2 200	1 998	202
Dung	2 360	1 856	504
Ecot	333	497	-164
Feule	250	177	73
Montbéliard - Sainte-Suzanne	58 350	55 443	2 907
Montenois	1 920	1 490	430
Pont-de-Roide	9 500	7 121	2 379
Présentevillers	500	456	44
Roches les Blamont	540	625	-85
Sainte-Marie	1 300	677	623
Saint-Maurice Colombier - Villars	1 400	1 212	188
Saint-Maurice-Colombier Echelotte	50	45	5
Solemont	250	142	108
Villars-les-Blamont	550	443	107

Source : Insee RP 2018, MTECT Portail de l'assainissement collectif 2018

Trois STEP sont aujourd'hui à saturation : Blamont, Roches les Blamont, Ecot. Celle de Blamont est celle dont la saturation est la plus importante (+82% de la capacité nominale). Certaines STEP ont moins de 10% de marges, dont une des plus importantes Montbéliard-Sainte-Suzanne (5%, soit un delta de 2 907 habitants).



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Gestion raisonnée des ressources naturelles

Objectif du SCoT

Favoriser la transition énergétique

Indicateur

7 Consommation énergétique

SCoT Consommation énergétique en MWh	2008	2018	2008-2018
Agriculture	16 612	17 344	4%
Résidentiel	1 451 596	1 140 201	-21%
Industrie	1 823 833	1 158 328	-36%
Transport	964 743	1 100 566	14%
Tertiaire	727 661	598 494	-18%
Traitement des déchets	124 855	124 855	0%
Total	5 109 300	4 139 787	-19%

Source : Atmo Bourgogne Franche-Comté, OPTeER 2022

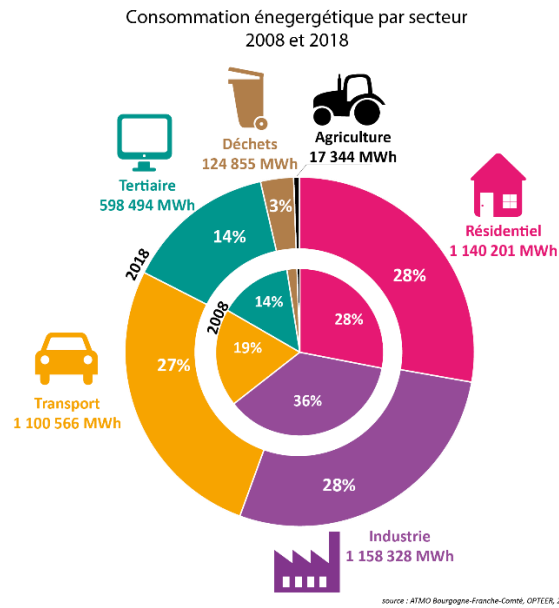
SCoT Consommation énergétique en MWh/habitant	2008	2018
Agriculture	0,1	0,1
Résidentiel	10,1	8,1
Industrie	12,7	8,2
Transport	6,7	7,8
Tertiaire	5,1	4,3
Traitement des déchets	0,9	0,9
Total	35,7	29,4

Source : Atmo Bourgogne Franche-Comté, OPTeER 2022

Consommation énergétique en MWh/habitant	SCoT 2018	France 2018
résidentiel-tertiaire	12,4	11,3
Industrie	8,2	4,9
transport	7,8	7,8
agriculture	0,1	0,8
TOTAL	28,5	24,9

Source : Atmo Bourgogne Franche-Comté, OPTeER 2022 / Chiffres clés de l'énergie 2021 – SDES, bilan énergétique de la France





La consommation énergétique du territoire du SCoT du Pays de Montbéliard est 4 139 787 MWh en 2018, soit 29,4 MWh / habitant. En France la consommation moyenne est de 24,9 MWh/ habitant en 2018.

La consommation a diminué de 19% en 10 ans, en particulier dans les secteurs industriel (-36%), résidentiel (-21%) et tertiaire (-18%). A contrario, le secteur des transports a connu une augmentation de sa consommation énergétique de 14%.

En 2018, la part de la consommation énergétique est équitablement répartie entre les secteurs résidentiels (28%), industrie (28%) et transport (28%).

Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Gestion raisonnée des ressources naturelles

Objectif du SCoT

Développer les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air

Indicateur

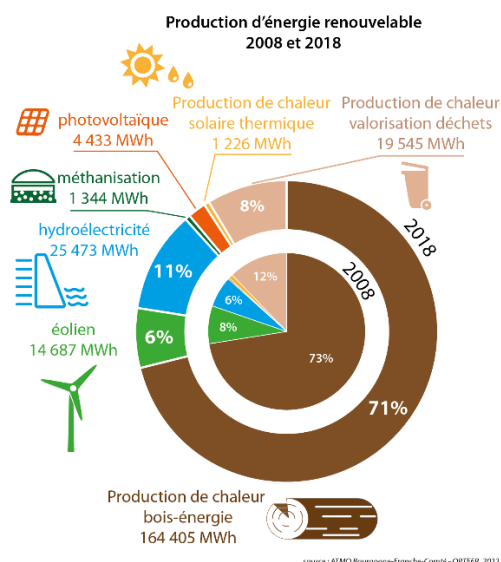
8 Production d'énergie renouvelable

Production d'ENR en MWh	2010	2018
Bois énergie	162 443	164 405
Eolien	17 322	14 687
Hydroélectricité	14 328	25 473
Méthanisation	0	1 344
Solaire photovoltaïque	1 110	4 333
Solaire thermique	1 734	1 266
Valorisation des déchets	26 863	19 545
TOTAL	223 799	231 052

Source : Atmo Bourgogne Franche-Comté, OPTEER 2022

La production d'énergie renouvelable sur le territoire est de 231 052 MWh en 2018. Cela représente 6% de la consommation énergétique du Pays de Montbéliard. Cette part est faible, mais a cependant augmenté depuis 2008 – 2010 sous l'effet conjugué de la baisse de la consommation et de la hausse de la production. Elle était de 4%.

71% de l'énergie renouvelable est issue du bois énergie : chaufferies collectives, chaufferies industrielles ou bois-bûche des ménages. La production d'hydroélectricité est assez variable selon les années, en étant impactée par les variations climatiques (sécheresses en particulier). La production d'électricité photovoltaïque est en augmentation régulière et devrait connaître une forte croissance à partir de 2021-2022 avec la mise en service des ombrières des parkings Stellantis.



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Vulnérabilité du territoire et prise en compte des risques

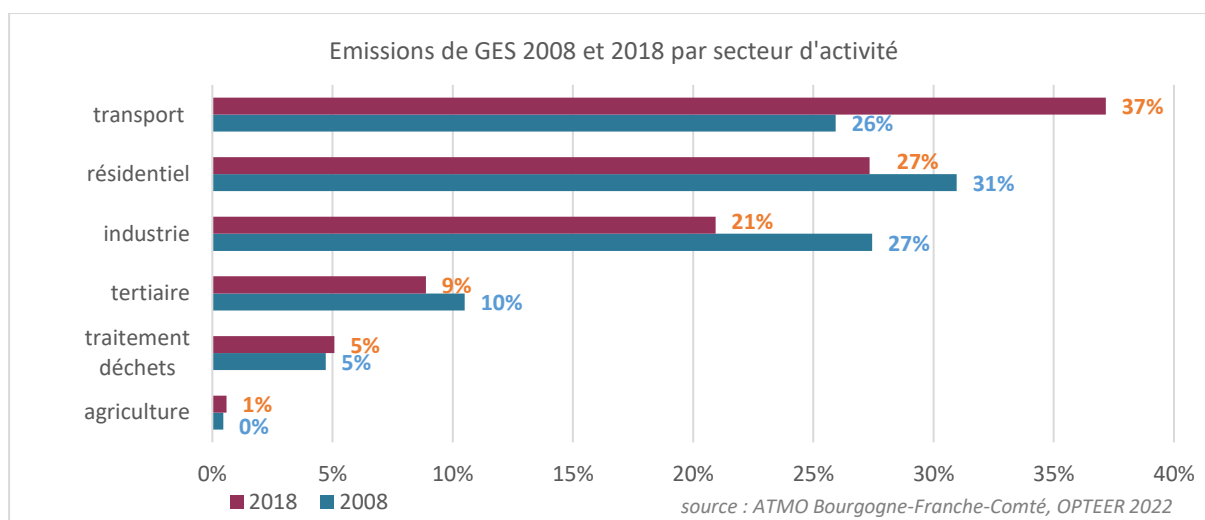
Objectif du SCoT

Développer les énergies renouvelables et préserver la qualité de l'air

Indicateur 9 Emissions de gaz à effet de serre (GES)

GES en kg	2008	2018	2008-2018
agriculture	4 407 605	4 611 235	5%
traitement déchets	45 108 302	39 332 497	-13%
tertiaire	100 474 988	68 777 680	-32%
industrie	262 658 443	162 033 821	-38%
résidentiel	296 330 728	211 639 412	-29%
transport	248 156 031	287 626 184	16%
Total	957 136 098	774 020 828	-19%

Source : Atmo Bourgogne Franche-Comté, OPTeER 2022



Les gaz à effet de serre (GES) ont diminué de 19% entre 2008 et 2018, pour atteindre une émission de 774 020 828 kg. Les GES émis par les activités du territoire sont principalement le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), le CO₂ d'origine fossile, le CO₂ d'origine biomasse.

Le secteur des transports est devenu le premier émetteur de GES (37%) devant les secteurs résidentiel et industriel. C'est aussi celui dont les émissions ont augmenté entre 2008 et 2018, +16%. Mis à part l'agriculture (+5%) tous les autres secteurs ont connus des émissions de GES à la baisse.

Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Vulnérabilité du territoire et prise en compte des risques

Objectif du SCoT

Prévention des risques naturels et technologiques

Indicateur

10

Evolution du nombre de locaux et surfaces construites au sein des zones de risques, par niveau d'aléas et par type de risques

Les risques naturels : inondations et PPRI, retrait-gonflement des argiles, mouvements de terrain (éboulement, effondrement, glissement).

Les risques technologiques : risque minier, zones de bruit des infrastructures terrestre de déplacements, zones de recul des conduites de gaz.

Ensemble des risques naturels et technologiques Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Faible	4 515	10%	151	15%	12 329	17%	1 553	29%
Moyen	28 092	62%	600	58%	36 831	52%	3 414	63%
Fort	4 830	11%	124	12%	8 284	12%	1 633	30%
Très Fort	1 951	4%	11	1%	222	0%	121	2%
Ensemble	31 229	69%	704	68%	44 860	63%	4 310	80%

Risque inondation et PPRI Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa faible	574	1%	61	6%	4 771	39%	912	59%
Aléa moyen	984	2%	155	15%	5 283	43%	727	47%
Aléa fort	889	2%	36	3%	2 465	20%	384	25%
Aléa très fort	802	2%	0	0%	23	0%	5	0%
Total aléas	3 249	7%	253	24%	12 541	102%	2 029	131%
PPRI : Interdiction (rouge + bleu foncé)	2 069	5%	32	3%	2 504	20%	295	19%



Risque retrait gonflement d'argiles Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa moyen	25 228	56%	365	35%	25 191	35%	1 412	26%

Risque mouvements de terrain éboulement Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa fort	517	1%	2	0%	147	0%	3	0%

Risque mouvements de terrain effondrement Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa faible	877	2%	5	1%	305	0%	27	0%
Aléa fort	14	0%	0	0%	1	0%	0	0%
Total aléa	891	2%	6	1%	306	0%	27	0%

Risque mouvements de terrain glissement Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa faible	2 563	6%	38	4%	2 577	4%	85	2%
Aléa moyen	1 434	3%	8	1%	648	1%	15	0%
Aléa fort	1 143	3%	4	0%	344	0%	10	0%
Aléa très fort	588	1%	0	0%	9	0%	0	0%
total aléas	5 727	13%	50	5%	3 577	5%	111	2%



Risque minier Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa faible	431	1%	3	0%	319	0%	20	0%
Aléa moyen	38	0%	0	0%	30	0%	0	0%
Total aléas	470	1%	3	0%	350	0%	20	0%

Risque zones de bruit Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa faible	477	1%	53	5%	5 143	7%	692	13%
Aléa moyen	2 598	6%	138	13%	10 591	15%	1 765	33%
Aléa fort	2 159	5%	72	7%	5 310	7%	1 221	23%
Total aléas	5 235	12%	264	25%	21 044	30%	3 677	68%

Risque gaz Niveau d'aléas	Surfaces des zones de risques en ha	Part / surface totale	Surfaces bâties des zones de risques en ha	Part / total des surfaces bâties	Nb de locaux d'habitation dans les zones de risques	Part / total locaux d'habitation	Nb de locaux d'activité dans les zones de risques	Part / total locaux d'activité
Aléa moyen	1 876	4%	26	2%	550	1%	217	4%
Aléa fort	1 320	3%	18	2%	359	1%	177	3%
Aléa très fort	824	2%	11	1%	191	0%	116	2%
Total aléas	4 020	9%	55	5%	1 101	2%	510	9%

Sources :

- Population par IRIS : INSEE Recensement principal, 2018
- IRIS : IGN, mise à jour annuelle, 2019
- TUP : MAJIC (Fichiers fonciers Cerema), mise à jour annuelle, 2018
- Bâtiment : cadastre Etalab, 2020
- Zone IRE : GRTGaz, 2017
- Mouvements de terrain (global) : DDT du Doubs, Atlas des mouvements de terrain, 2012
- Mouvements d'argiles : DDT du Doubs, 2020
- Bruit : empreintes sonores de la carte du bruit de 2012
- PPRI : DDT du Doubs, 2020
- Périmètre SCOT : ADU, 2017



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Biodiversité et Trame Verte et Bleue

Objectif du SCoT

Améliorer le fonctionnement écologique

Indicateur

11

Niveau de protection des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques dans les PLU

Nombre et surface de réservoirs et de corridors dans les zones U et AU du PLU

	Total SCoT	Dans zones U et AU (2022)
Nombre de réservoirs dans le SCoT	42	12
Superficie de réservoirs dans le SCoT en ha	3 761	85
Part en %		2%

Sources : BCD Environnement, 2015 et 2018, ADU Base PLU 2022

	Total SCoT	Dans zones U et AU
Nombre de corridors dans le SCoT	521	175
Superficie de corridors dans le SCoT en ha	3 739	225
Part en %		6%

Sources : BCD Environnement, 2015 et 2018, ADU Base PLU 2022

Dans les documents d'urbanisme 2022 - en ha	Superficie protégée	Superficie non protégée	Part protégée
Réservoirs de forêt	8	412	2%
Réservoirs bleus	49	994	5%
Réservoir des pelouses	8	461	2%
Réservoirs du SCoT de 2006	570	827	41%
Réservoirs des prairies	15	415	3%
Total des réservoirs	651	3110	17%
Corridors des prairies	36	1033	3%
Corridors des rivières	11	391	3%
Corridors des ripisylves	56	520	10%
Corridors des vergers	61	1003	6%
Corridors des milieux humides	40	587	6%
Total corridors	205	3534	5%

Sources : BCD Environnement, 2015 et 2018, ADU Base PLU 2022

Attention : de nombreux corridors ou réservoirs de type différents se superposent (par exemple trame des prairie et trame bleue ...).



Les réservoirs de biodiversité, au nombre de 42, totalisent plus de 3700 ha. Seulement 651 ha (17%) sont protégés dans les documents d'urbanisme. Avec 41%, la part des surfaces protégées est plus importante pour les réservoirs qui étaient déjà inscrits au SCoT de 2006 puisque les PLU approuvés depuis cette date ont pu les prendre en compte.

Les corridors sont très peu protégés dans les documents d'urbanisme, 5% des 3700 ha. Les ripisylves sont les mieux protégées, sans doute car ce sont des espaces soumis à moins de pression foncière. Ce n'est pas le cas des corridors des espaces ouverts : prairies, pelouses, vergers qui sont particulièrement vulnérables vis-à-vis de l'artificialisation. Les corridors de forêt, tout comme les réservoirs de forêt sont relativement protégés par un classement en zone naturelle.



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Biodiversité et Trame Verte et Bleue

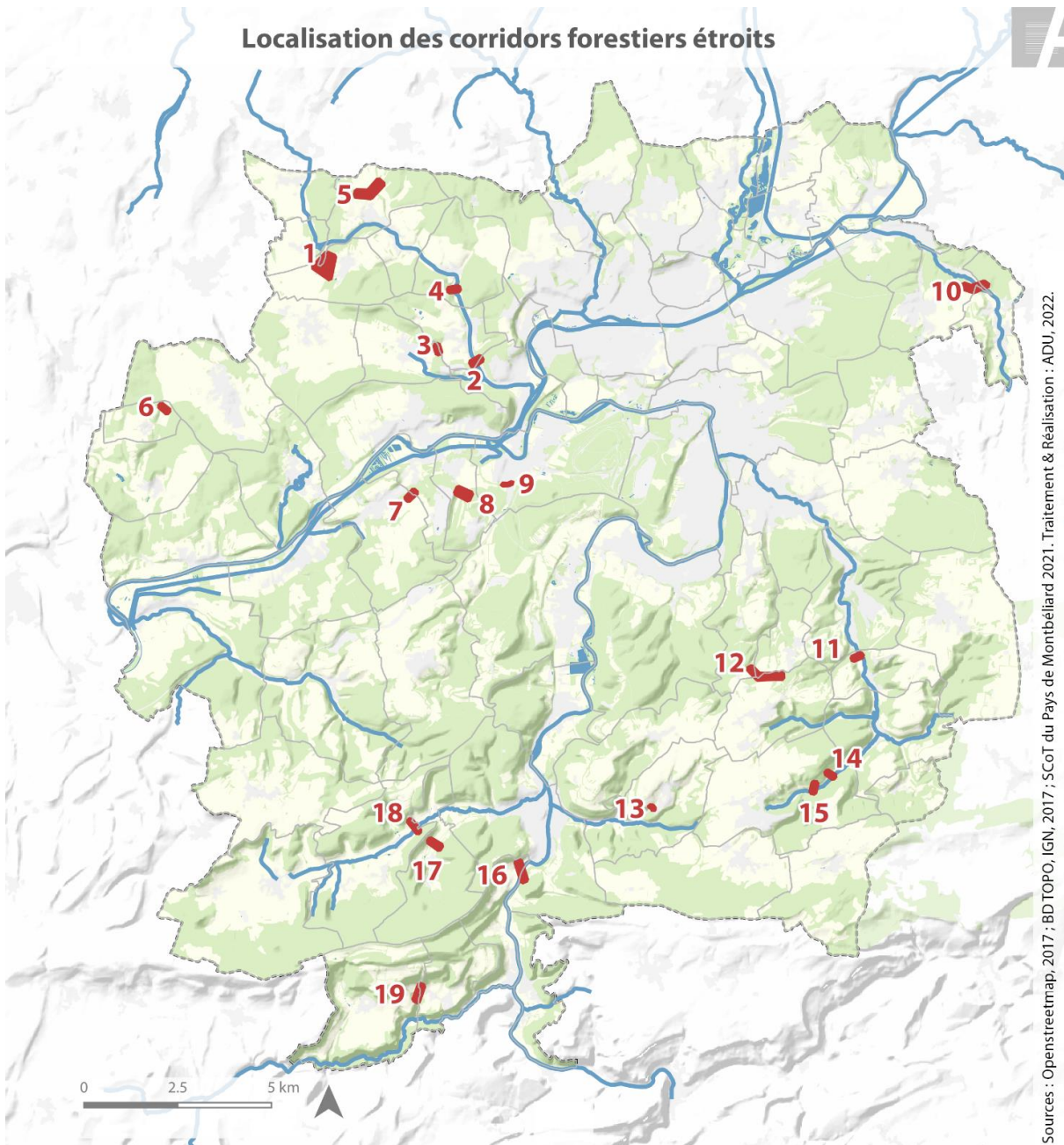
Objectif du SCoT

Améliorer le fonctionnement écologique

Indicateur

12

Corridors forestiers étroits : suivi photographique



Sources : BCD Environnement 2015, ADU Observatoire photographique 2019



Corridor 1 : St-Julien – Echenans



Point 1-1



Point 1-2



Corridor 2 : Dung-Bart



Point 2.1 :



Corridor 3 : Présentevillers / Dung



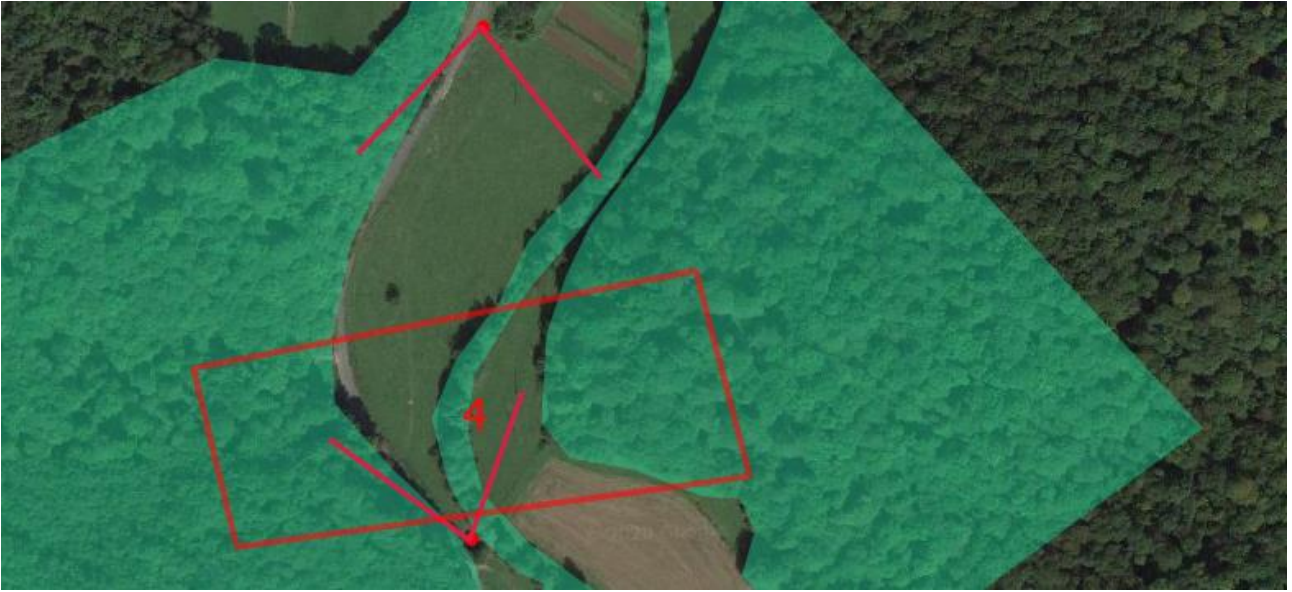
Point 3.1



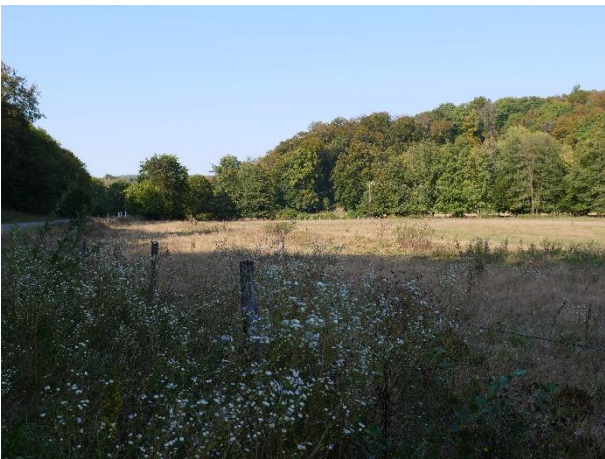
Point 3.2



Corridor 4 : Allondans / Dung



Point 4.1



Point 4.2 :



Corridor 5 : Raynans



Point 5.1



Point 5.2



Corridors 6 : Bretigney – Montenois



Point 6.1



Corridor 7 : Etouvans / Dampierre sur le Doubs



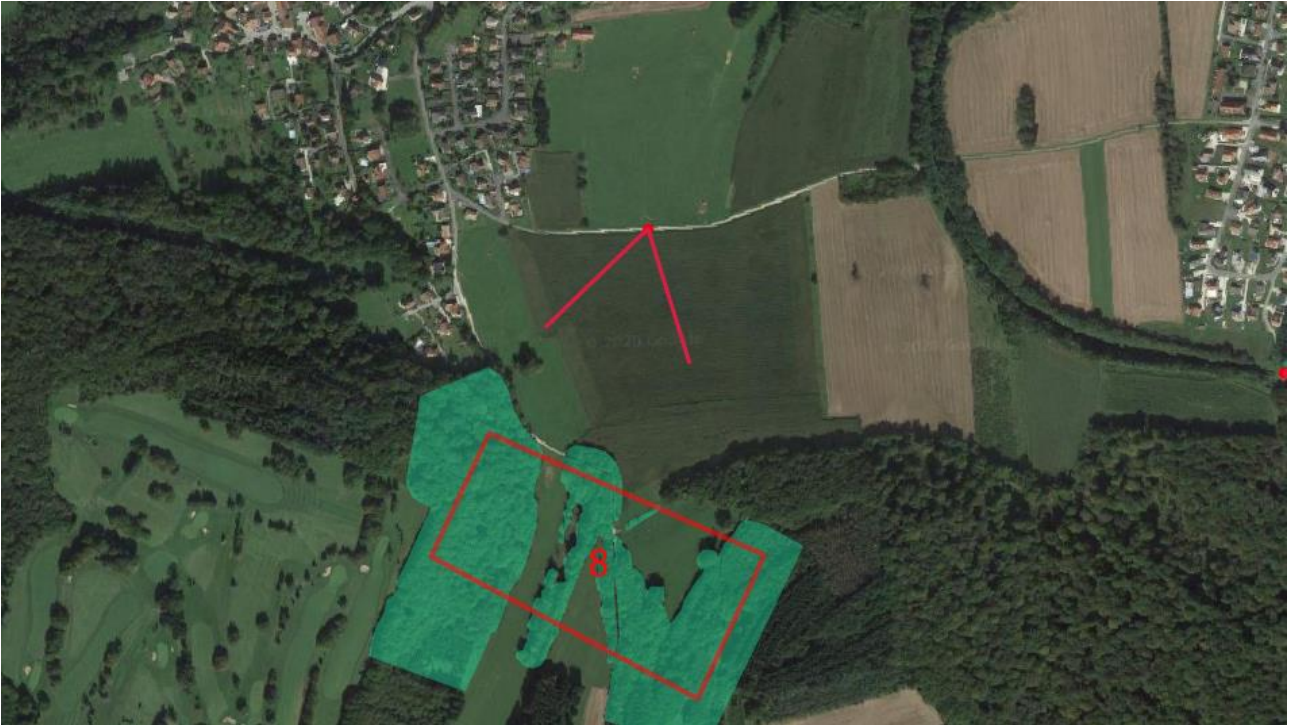
Point 7.1



Point 7.2



Corridor 8 : Berche



Point 8.1



Corridor 9 : Voujeaucourt



Point 9.1:



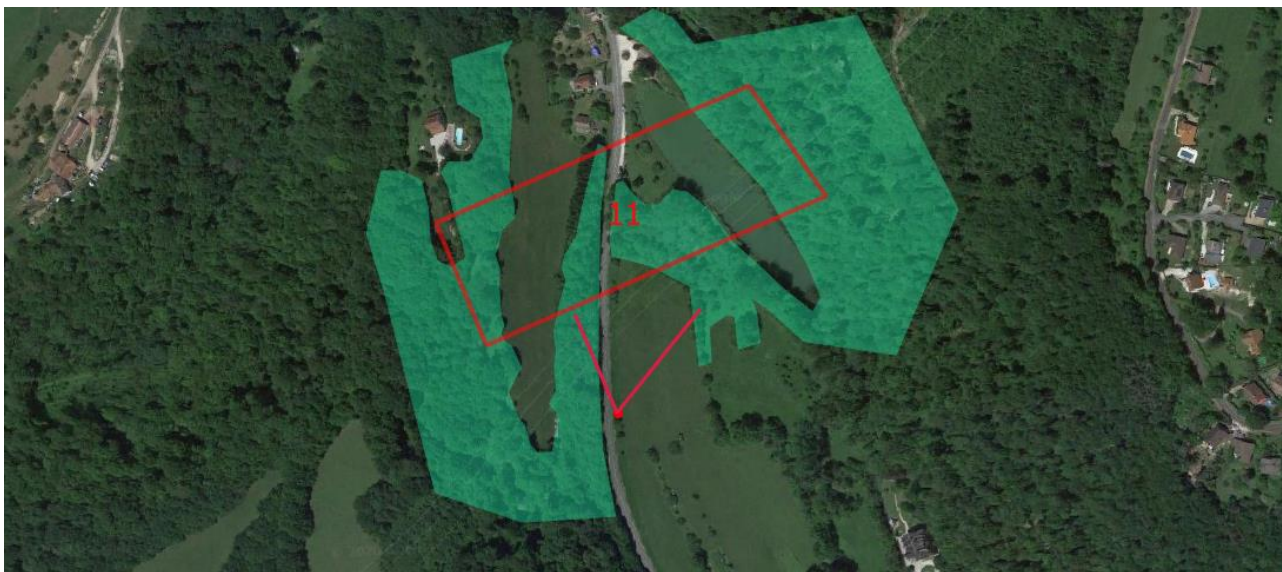
Corridor 10 : Dampierre-les-Bois / Badevel



Point 10.1



Corridor 11 : Hérimoncourt / Meslière



Point 11.1



Corridor 12 : Roches-les-Blamont / Thulay



Point 12.1



Corridor 13 : Autechaux Roide



Point 13.1



Point 13.2



Corridor 14 : Blamont Est



Point 14.1



Corridor 15 : Blamont ouest

Point 15.1



Corridor 16 : Pont de Roide Sud



Point 16.1



Corridor 17 : Neuchatel-Urtière



Point 17.1



Point 17.2



Corridor 18 : Rémondans-Vaivre



Point 18.1



Corridor 19 : Feule / Solemont



Point 19.1



Point 19.2





Point 19.3



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Valoriser le paysage

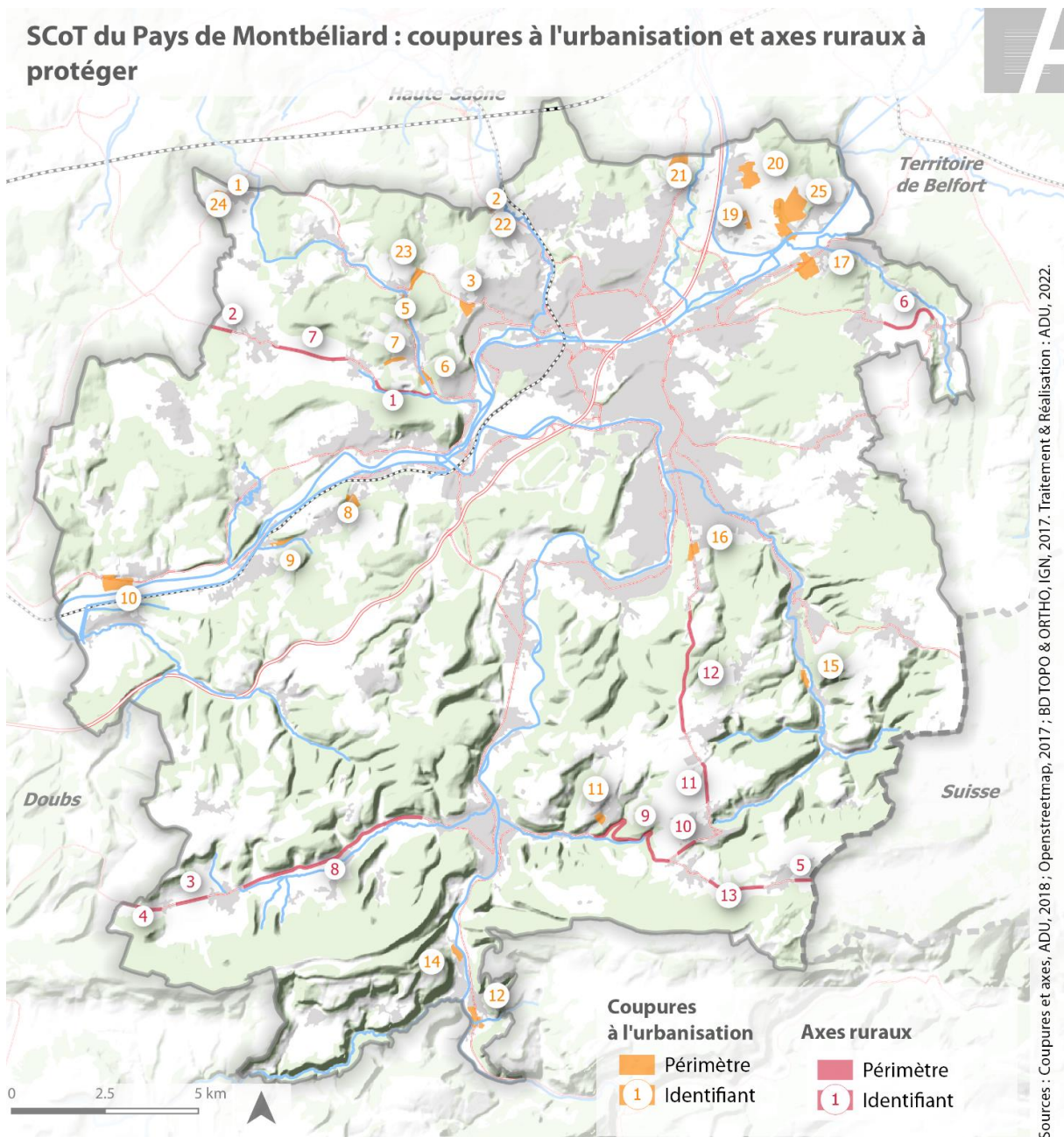
Objectif du SCoT

Préservation des coupures à l'urbanisation

Indicateur

13

Coupures à l'urbanisation et axes vitrines des unités paysagères rurales : nombre de bâtiments et surfaces des bâtiments



Coupures à l'urbanisation				Axes vitrines des unités paysagères rurales			
Nombre de bâtiments		Surface des bâtiments		Nombre de bâtiments		Surface des bâtiments	
Identifiant	2018	Identifiant	2018	Identifiant	2018	Identifiant	2018
1	3	1	61	1	1	1	322
2	0	2	0	2	0	2	0
3	0	3	0	3	0	3	0
5	0	5	0	4	0	4	0
6	0	6	0	5	2	5	287
7	0	7	0	6	2	6	99
8	0	8	0	7	10	7	1 792
9	0	9	0	8	25	8	7 782
10	1	10	17	9	4	9	213
11	4	11	54	10	0	10	0
12	4	12	278	11	2	11	473
14	3	14	75	12	10	12	2 480
15	0	15	0	13	0	13	0
16	0	16	0	Total	56	Total	1 3448
17	2	17	154				
19	0	19	0				
20	0	20	0				
21	2	21	67				
22	0	22	0				
23	2	23	752				
24	1	24	14				
25	1	25	75				
Total	23	Total	1 545				

Source : ADU, Etude paysagère du SCoT 2015 ; Cadastre ETALAB 2018

Il s'agit de mesurer la préservation de toutes constructions dans les « coupures à l'urbanisation » repérées et le long des axes vitrines des unités paysagères rurales.

Les coupures à l'urbanisation sont relativement bien préservées en 2018 :

- Sur les 25 coupures repérées, 12 n'ont aucun bâtiment.
- Seulement 23 bâtiments sont présents dans les coupures, pour une surface totale de 1 545 m².
- La coupure 12, au sud de Noirefontaine, est celle qui a des bâtiments les plus étendus (154 m²) et sans doute la plus « fragile » en face de l'usine Zurfluh Feller.

Les axes vitrines des unités paysagères rurales sont plus souvent urbanisés. 56 bâtiments se répartissent le long de 9 axes sur 13. Les axes 7 (Présentevillers – Ste-Marie), 8 (Pont-de-Roide – Dambelin) et 12 (Bondeval -Blamont) sont actuellement ceux qui accueillent le plus de bâtiments (45 /56). Ils seront particulièrement à observer dans les années à venir.



Valoriser l'environnement et le paysage, préserver les ressources et réduire les risques

Orientation du projet

Valoriser le paysage

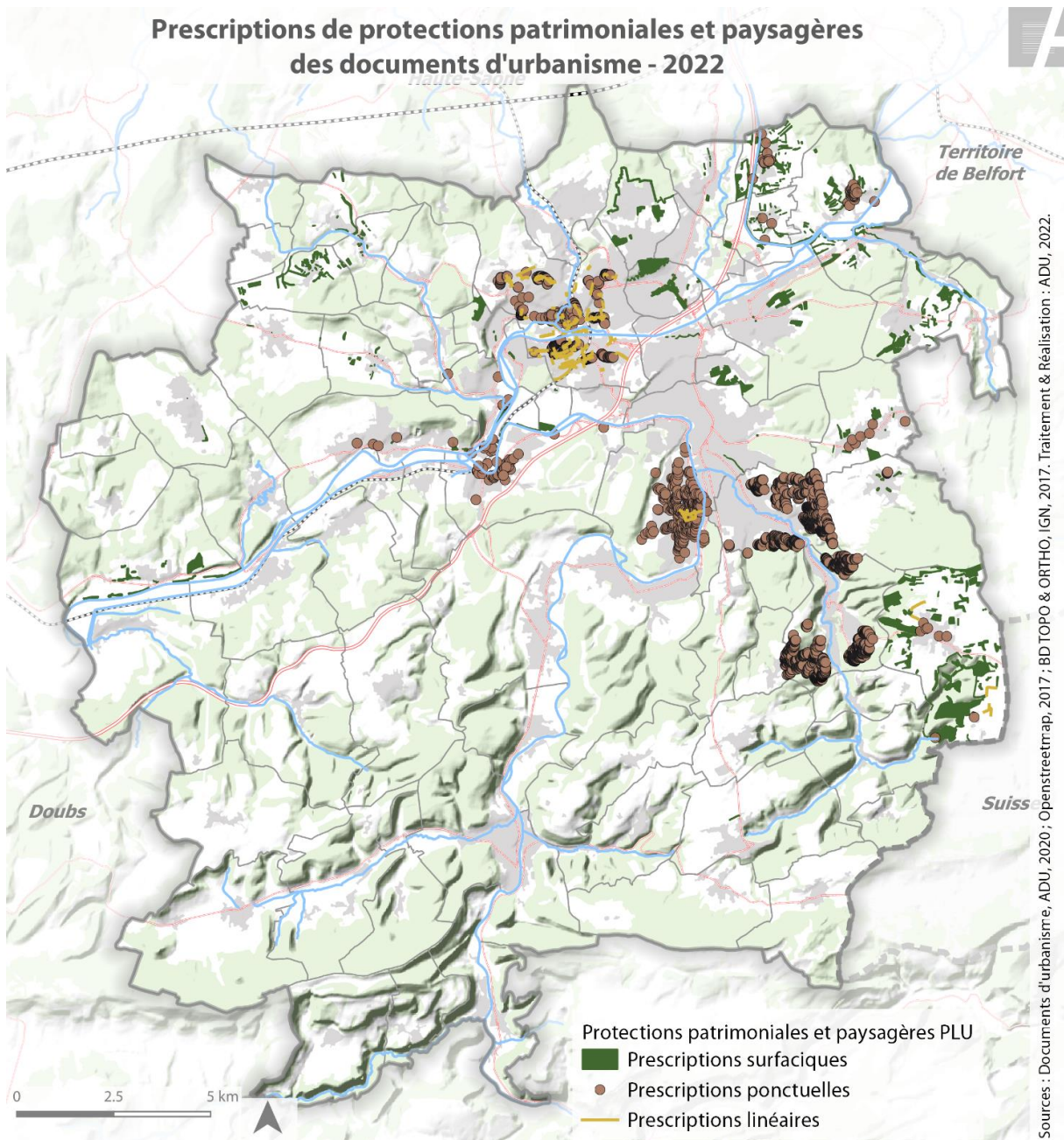
Objectif du SCoT

Valoriser l'identité patrimoniale et paysagère

Indicateur

14

Nombre de protections patrimoniales et paysagères dans les PLU



Source : ADU, Base PLU 2020



Le règlement graphique des PLU permet de protéger des éléments patrimoniaux, paysagers ou écologiques. Les prescriptions concernent :

- Le patrimoine bâti, le patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural,
- Le patrimoine paysager correspondant à un espace boisé à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural ou d'ordre écologique,
- Les éléments de paysage (sites et secteurs) à préserver pour des motifs d'ordre écologique,
- Les parties naturelles des sites inscrits ou classés,
- La qualité urbaine, architecturale, environnementale et paysagère,
- Le traitement environnemental et paysager des espaces non bâtis et abords des constructions.

Commune	Date d'approbation PLU	Nombre prescriptions surfaciques	Prescriptions surfaciques Surface (ha)	Nombre prescriptions ponctuelles	Nombre prescriptions linéaires
Abbévillers	2018	72	175,8	8	5
Allenjoie	2016	27	15,7	28	
Audincourt	2019	5	0,6		
Bart	2019	12	11,7	8	
Bavans	2021	4	2,2	5	
Blamont	2017	2	0,3		
Brogard	2019	40	13,1	3	
Courcelles les Montbéliard	2020	5	6,0		
Dambenois	2019	70	31,3	18	
Dampierre les Bois	2020	38	37,1		
Dasle	2020	15	13,1	7	
Etupes	2012	10	17,8		
Exincourt	2022	4	0,7		
Feschés le Châtel	2019	31	18,3		
Grand-Charmont	2021	8	42,2		
Hérimoncourt	2020			1503	
Issans	2014	18	3,6		
Longevelles sur le Doubs	2021	15	25,8		
Montbéliard	2022			437	228
Montenois	2019	3	0,8		
Nommay	2009	6	1,7		
Présentevillers	2019	18	3,6		
Raynans	2014	7	6,0		
St-Julien les Montbéliard	2018	66	34,7		
Ste-Marie	2015	2	0,1		
Ste-Suzanne	2018	3	10,5		
Seloncourt				1583	
Sochaux	2021	42	19,1		
Taillecourt	2020	2	21,0		
Valentigney	2016			344	15
Vandoncourt	2021	5	2,5	5	
Voujeaucourt	2021			58	
Total		530	515	4 007	248

Source : ADU, Base PLU 2020



En 2022, sur les 41 PLU en vigueur dans les communes de PMA, 32 ont des prescriptions patrimoniales et paysagères :

- 530 prescriptions surfaciques qui représentent 515 ha
- 4 007 prescriptions ponctuelles
- 248 prescriptions linéaires.

Abbévillers est le PLU qui protège les plus grandes surfaces : 176 ha, Grand-Charmont 42 ha, Dampierre les Bois 37 ha, Saint-Julien-les-Montbéliard 35 ha et Dambenois 31 ha.

Hérimoncourt et Seloncourt ont chacune environ 1 500 prescriptions ponctuelles dans leur PLU et le PLU de Montbéliard 437, celui de Valentigney 344.

Seuls les PLU de Montbéliard (228), Valentigney (15) et Abbévillers (5) ont des prescriptions linéaires



Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

Orientation du projet

Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

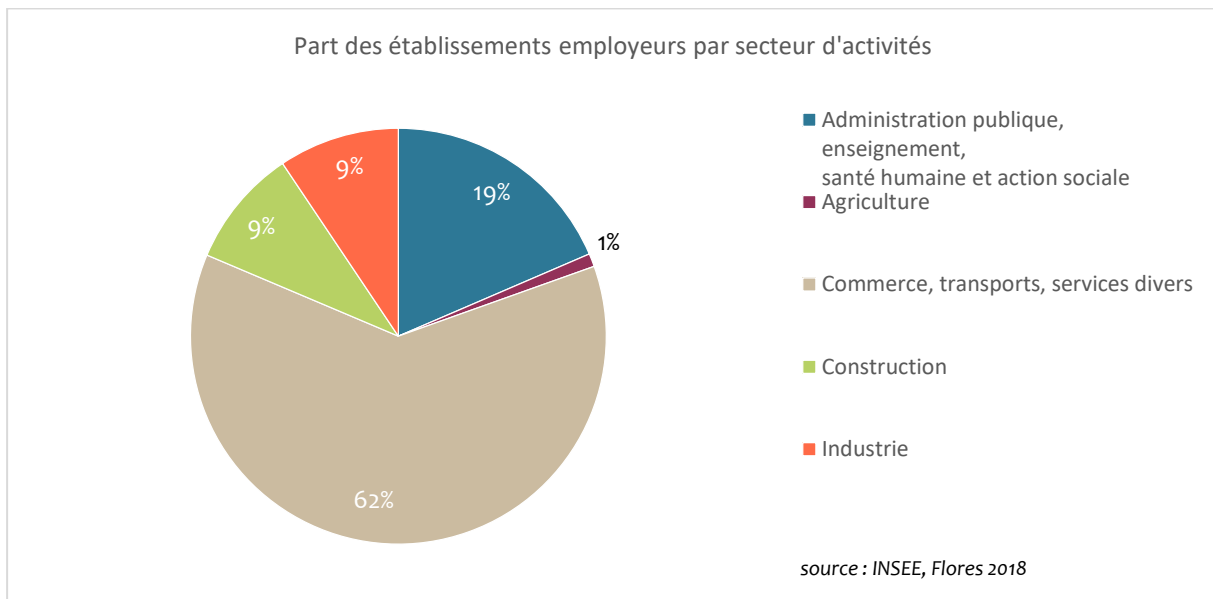
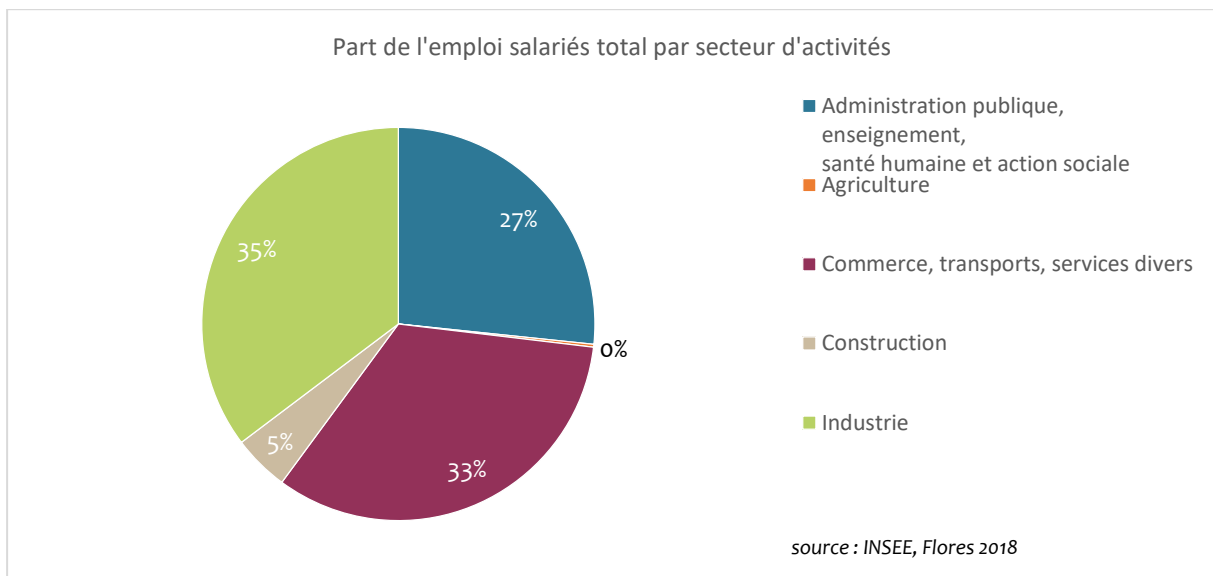
Objectif du SCoT

Développer et diversifier l'activité économique

Indicateur

15

Nombre d'emplois et nombre d'établissements par secteurs d'activité



Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

Orientation du projet

Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

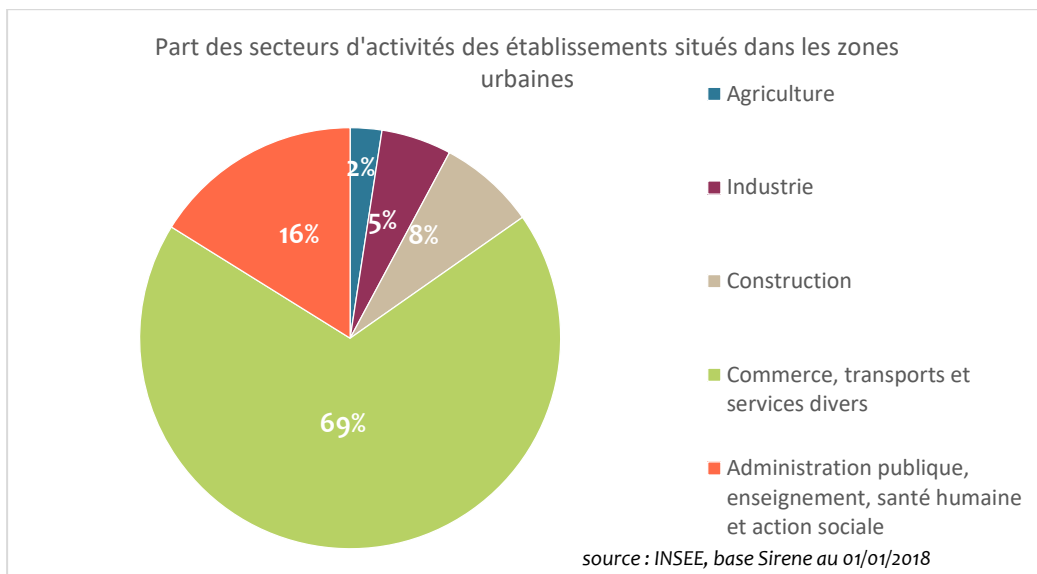
Objectif du SCoT

Développer l'activité économique en zone urbaine

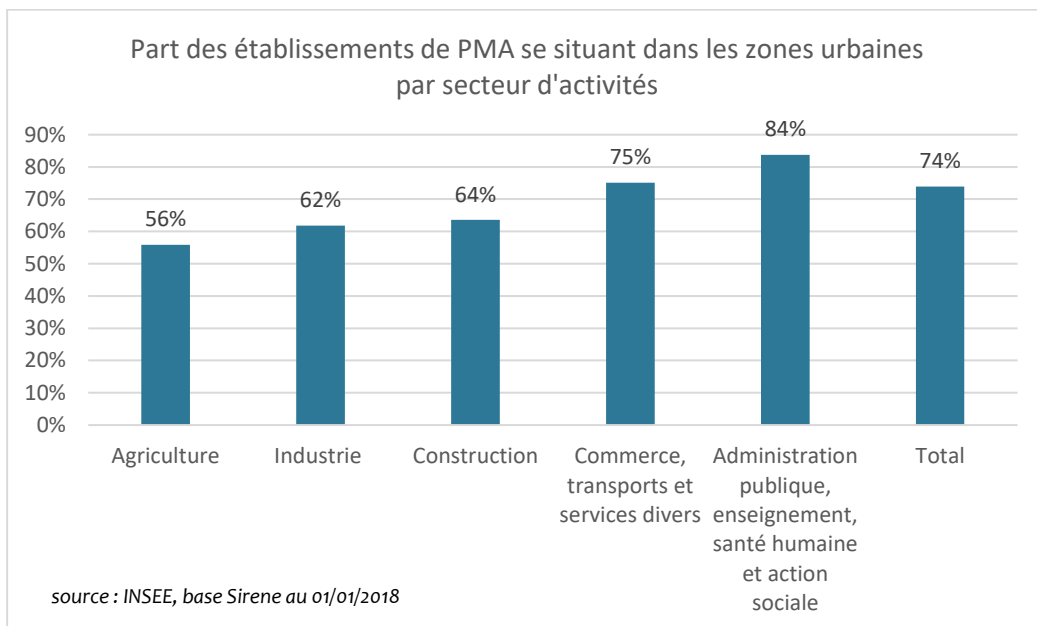
Indicateur

16

Localisation et diversité des établissements en zone urbaine



Source : INSEE – Base Sirene au 01/01/2018



Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

Orientation du projet

Consolider le socle industriel et diversifier l'économie

Objectif du SCoT

Valoriser une offre qualitative de zones d'activités

Indicateur

17

Localisation et diversité des établissements en zone d'activité par niveau d'armature

Nombre d'établissements par armature économique et par secteur d'activités

	ZAE stratégiques	ZAE secondaires	ZAE locales d'équilibre	Total
Agriculture	2	0	0	2
Industrie	73	44	11	128
Construction	31	43	4	78
Commerce, transports et services divers	172	135	35	342
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	10	7	0	17
Total	288	229	50	567

Source : INSEE – Base Sirene au 01/01/2018

Nombre d'établissements par armature économique et par taille

	ZAE stratégiques	ZAE secondaires	ZAE locales d'équilibre	Total
Moins de 10 salariés	219	172	35	426
De 10 à 49 salariés	45	49	10	104
De 50 à 249 salariés	18	8	5	31
De 250 à 499 salariés	6	0	0	6
500 salariés et plus	0	0	0	0
Total	288	229	50	567

Source : INSEE – Base Sirene au 01/01/2018



Gérer les mobilités

Orientation du projet

Gérer les mobilités et le report modal

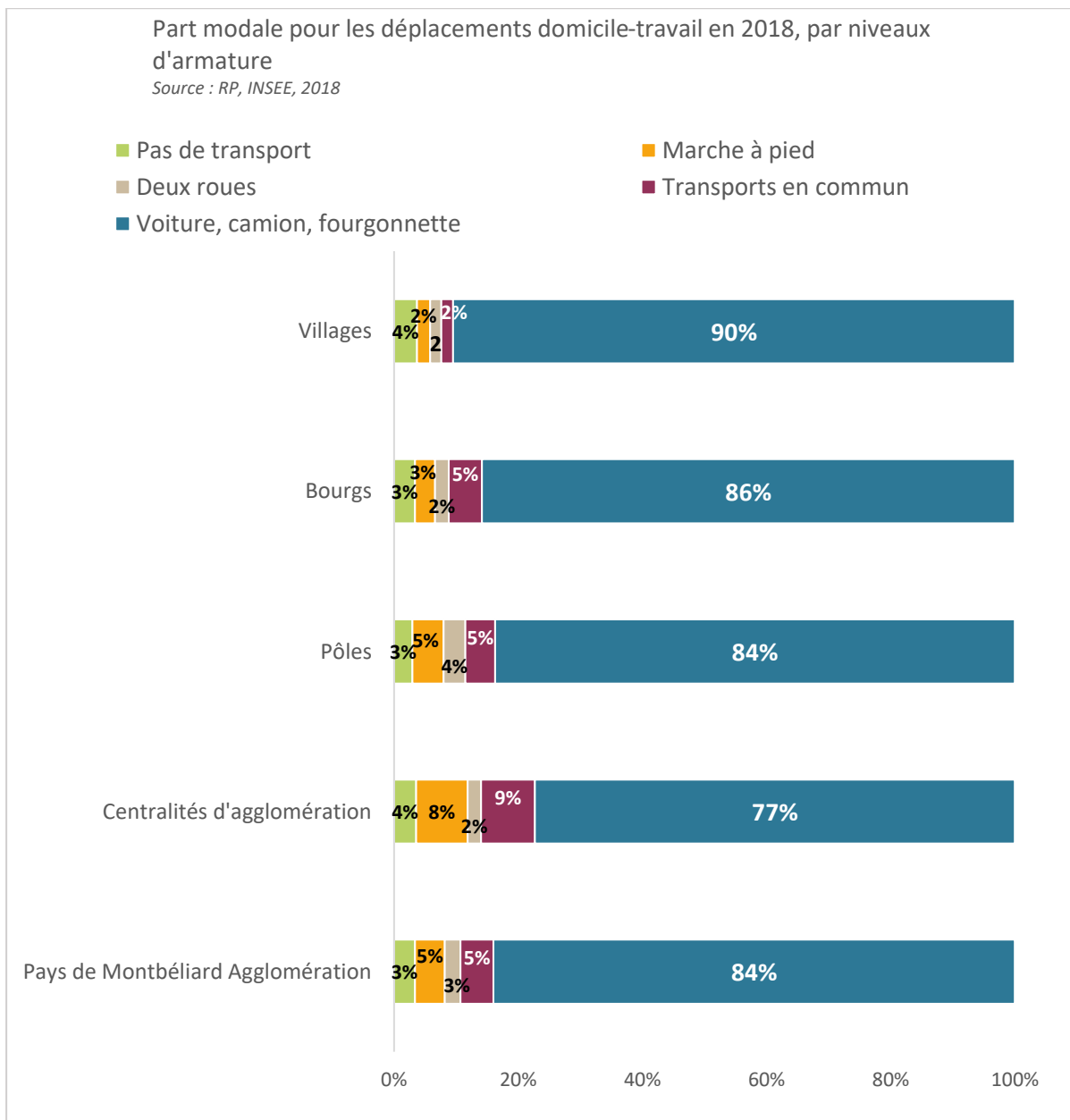
Objectif du SCoT

Favoriser le report modal

Indicateur

18

Evolution des parts modales dans les déplacements domicile-travail



Gérer les mobilités

Orientation du projet

Gérer les mobilités et le report modal

Objectif du SCoT

Favoriser le report modal

Indicateur

19

Evolution du nombre de km de pistes cyclables

2018	
Type d'aménagement	Longueur (en km)
Piste sur site propre	98
Bande cyclable	38
Jonction	12
Piste simple sens	8
Total	156

Source : PMA, 2018



Gérer les mobilités

Orientation du projet

Gérer les mobilités et le report modal

Objectif du SCoT

Favoriser le report modal

Indicateur

20

Evolution du nombre de voyageurs dans les transports en commun

	Titres vendus en 2018
Pass 1 voyage	694 013
Pass Journée	5 065
Pass 10 voyages Fréquence	23 694
Abonnement Fréquence mensuel	4 767
Abonnement Fréquence annuel	64
Abonnement FACILITER JOB	234
Sous total titres Tout Public	727 837
Abonnement annuel Scolaire plein tarif	4 198
Abonnement Jeune mensuel	6 677
Abonnement annuel Etudiant (nouveau 2018)	224
Abonnement Scolaires PMA Annuel	3 336
Abonnement scolaire SMTC annuel	78
Sous total titres scolaires	14 513
Pass 10 voyages Azur	5 305
Abonnement Azur mensuel	5 060
Sous-total titres séniors	10 365
Pass 10 voyages Famille	3
Abonnement social mensuel	7 828
Pass social 10 voyages (nouveau 2018)	867
Abonnement Accès annuel	676
Sous total titres Réduits	19 739
Personnel	834
Stagiaires	187
Total vente EvolitY	763 110

Source : PMA – Moventis, 2018

2 867 511
voyageurs
sur le réseau EvolitY en 2018



Gérer les mobilités

Orientation du projet

Gérer les mobilités et le report modal

Objectif du SCoT

Favoriser l'interconnexion

Indicateur

21

Evolution du nombre d'abonnements multi-réseau au sein du pôle métropolitain

	Titres vendus en 2018
Abonnement Campus mensuel	54
Abonnement Pass'OK hebdo	266
Abonnement Pass'OK Mensuel	694
Pass'OK journée SNCF	84
Pass'OK journée Optymo-CTPM	95
Pass 1 voyage CTPM/Optymo	275
Sous total titres Aire Urbaine	1 468
Total des ventes	2 936

Source : PMA – Moventis, 2018



Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Suivi de la consommation du foncier

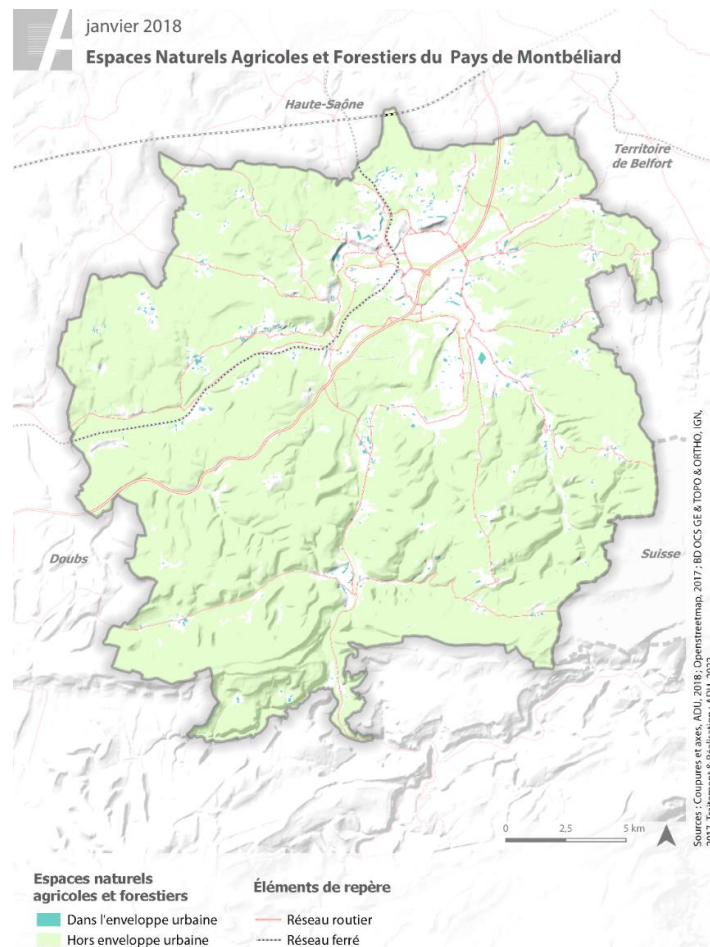
Indicateur

22

Consommation d'Espaces Naturels et Forestiers (ENAF) / non ENAF Consommation d'ENAF en densification / extension

Le DOO définit une **consommation maximale de 14 ha/an** entre 2018 et 2040, soit un total de 310 ha. Ce plafond de consommation projette une réduction de plus de 60% par rapport à la consommation d'ENAF observée sur la période 2006-2015.

En 2018, le territoire de PMA comporte environ 37 500 ha d'ENAF, très majoritairement situés en dehors de l'enveloppe urbaine (99%).



Source : DFIP, Cadastre, 2017 ; DGFIP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2015.

Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Suivi de la consommation du foncier

Indicateur

23

Evolution de la consommation d'ENAF par vocation et niveau d'armature

Le DOO définit une **consommation maximale de 14 ha/an** entre 2018 et 2040, soit un total de 310 ha. Ce plafond de consommation projette une réduction de plus de 60% par rapport à la consommation d'ENAF observée sur la période 2006-2015. Le DOO répartit par vocation cette consommation : par exemple, sur la période 2018-2040, 53% de la superficie d'ENAF consommés doit permettre l'accueil d'activités économiques en ZAE.

Consommation d'ENAF à destination :		TOTAL SCOT
du développement urbain	120 ha	310 ha
d'accueil d'activités économiques en ZAE	163 ha	
d'intérêt stratégique ("Gros Pierrons")	15 ha	
d'équipement spécifique ("Moto-cross")	12 ha	

Les plafonds maximaux de consommation d'ENAF sont répartis par niveau d'armature pour la consommation d'ENAF dévolue au développement urbain.

Armature urbaine	Plafonds maximaux de consommation d'ENAF pour le développement urbain
Cœur d'agglomération	2 ha
Pôles urbains	40 ha
Bourgs	38 ha
Villages	40 ha
TOTAL SCoT	120 ha



Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Encourager la production de logements au sein de l'enveloppe urbaine par densification ou mutation

Indicateur

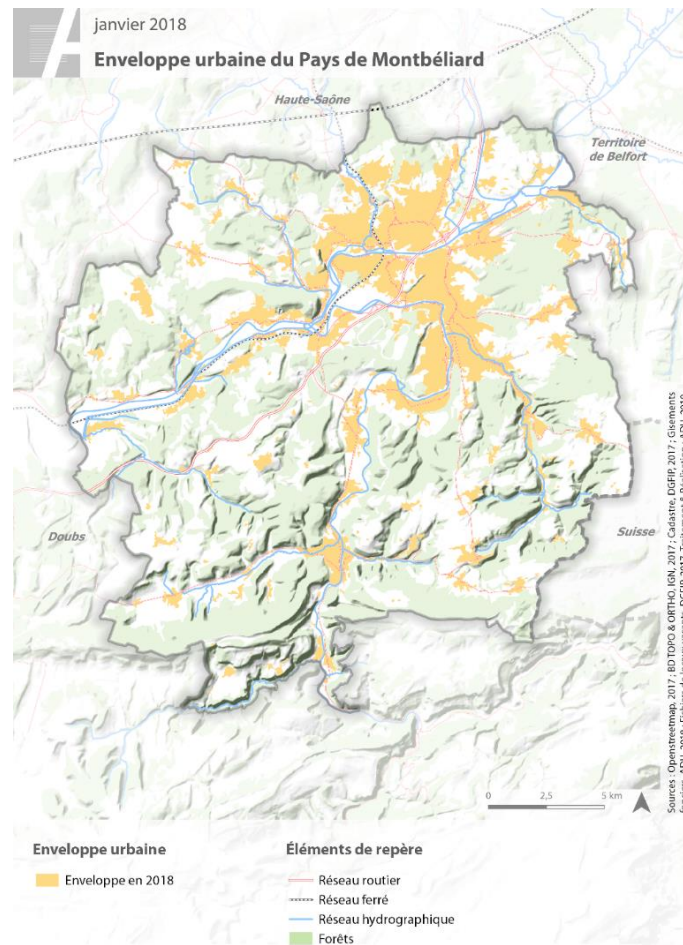
24

Identification de la répartition extension / densification-mutation des nouveaux logements

Le DOO définit un objectif de localisation de 70% minimum des nouveaux logements au sein de l'enveloppe urbaine 2018.

Cela représente un effort pour orienter la production en densification car seulement 63% de la production y était située sur la période 2010-2015.

Localisation	Nombre de logements produits
Dans enveloppe urbaine 2018	70% minimum
Hors enveloppe urbaine 2018	30% maximum



Source : DFiP, Cadastre, 2017.



Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Prioriser l'ouverture à l'urbanisation de nouvelles zones en fonction de l'existence d'une desserte en transport en commun

Indicateur

25

Autour des stations de transport en commun :

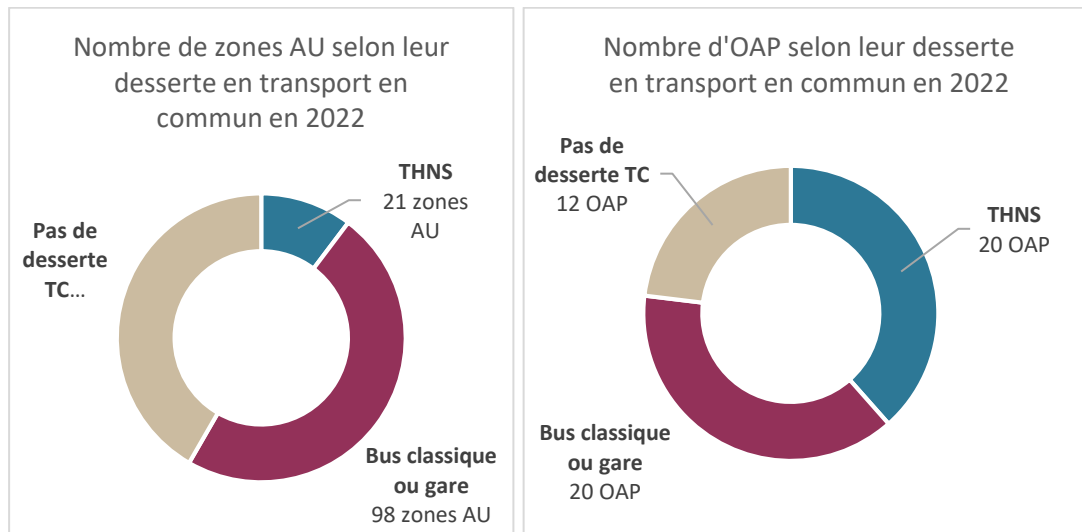
- Evolution du nombre de zones AU

- Evolution du nombre d'OAP

La prescription n° 53 du SCoT indique que les documents d'urbanisme locaux doivent prioriser l'ouverture à l'urbanisation de zones nouvelles en fonction de la desserte en transport en commun.

58% des zones AU actuellement repérées dans les documents d'urbanisme sont à moins de 300m d'une gare ou d'un arrêt de bus urbain (hors transport à la demande).

Plus des $\frac{3}{4}$ des secteurs comprenant des Orientations d'Aménagement et d'Orientation (OAP) sont situés dans des zones desservies par les transports en commun.



Source : ADU, BDD PLU, 2022 ; PMA, lignes de TC, 2022.

Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Suivi des directions d'urbanisation

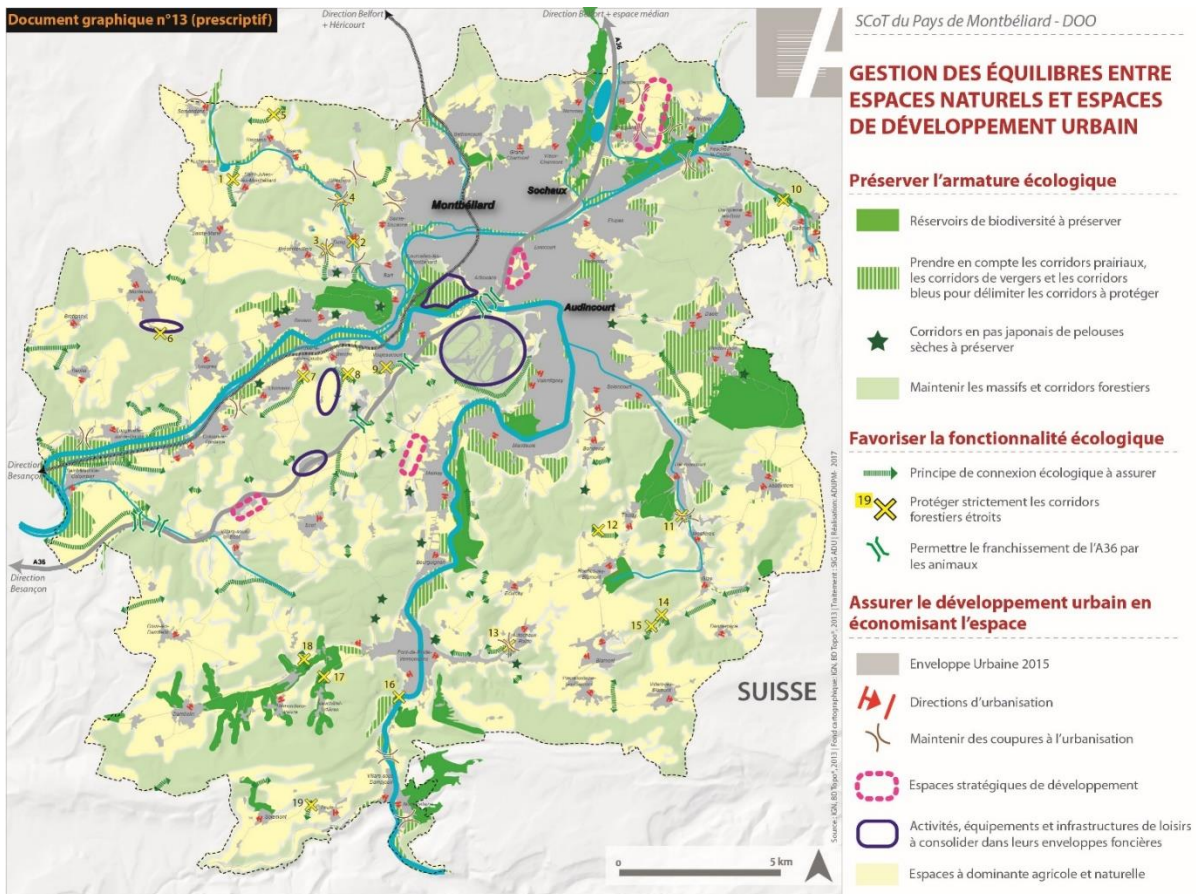
Indicateur

26

Part du nombre de zones AU qui suivent les directions d'urbanisation identifiées dans le DOO

Le DOO définit dans le document graphique n°13 un certain nombre de directions d'urbanisation, afin d'assurer un développement urbain minimisant la consommation d'espace.

En mars 2022, le SCoT du Pays de Montbéliard compte 204 zones AU, parmi lesquelles 163 sont situées en extension par rapport à l'enveloppe urbaine de 2018. Seulement 29% des zones AU en extension suivent les directions d'urbanisation prescrites par le SCoT.



Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

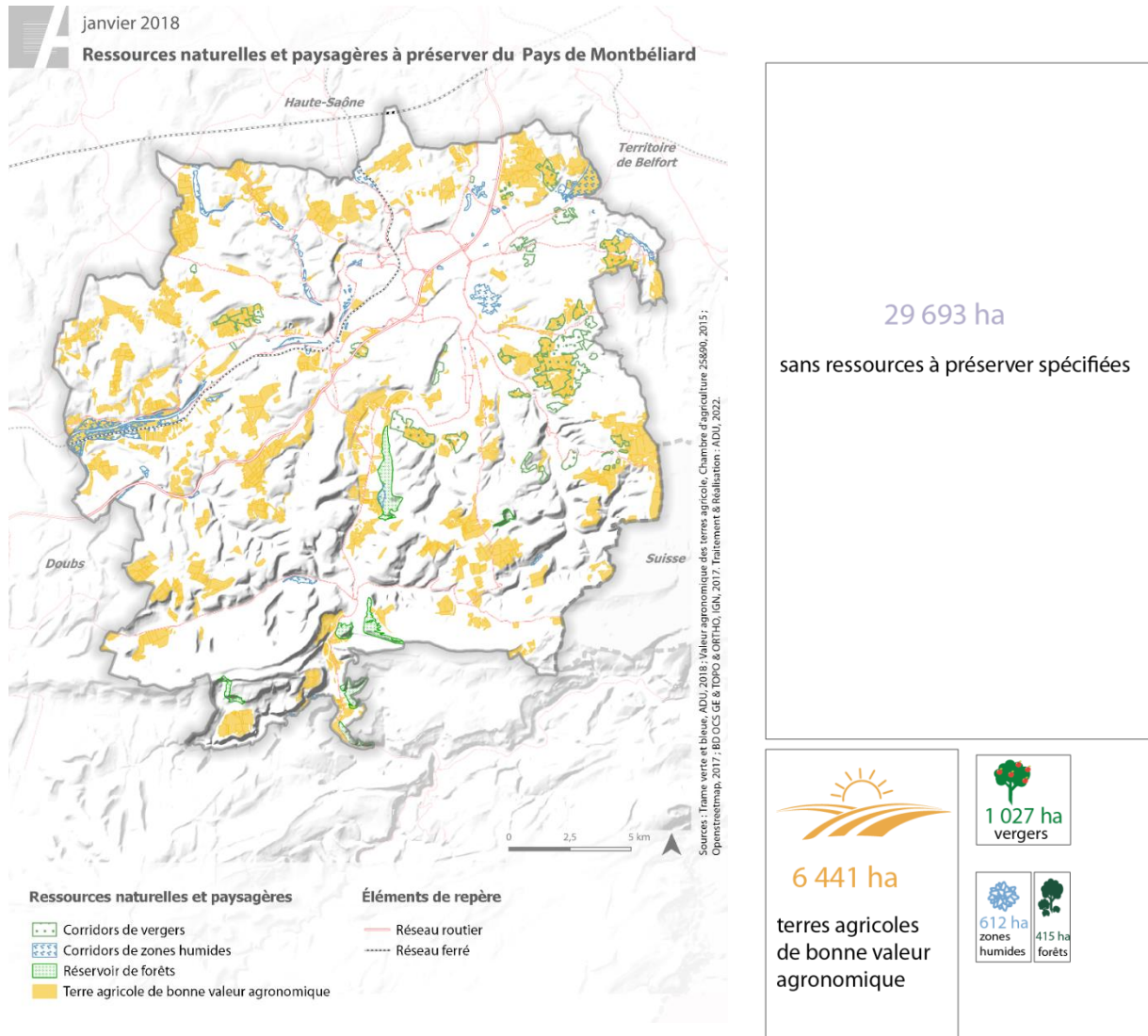
Préserver les ressources naturelles et paysagères

Indicateur

27

Nombre d'hectares consommés par type d'ENAF (terres de bonne valeur agricole, corridors de vergers et de zones humides, réservoirs de forêts)

Parmi les ENAF recensés en 2018, 20% sont situés dans des zones à préserver. Il s'agit en particulier d'ENAF situés dans des terres de bonne valeur agricoles (6 441 ha).



Source : ADU, Trame verte et bleue, 2018 ; Chambre d'agriculture, Terres de bonne valeur agricole, 2015, DGFIP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2018.



Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Efficiencce de la consommation d'espace

Indicateur

28

Nombre de logements et de locaux d'entreprises créés par hectare d'ENAF consommés

Entre 2006 et 2015, environ 12 logements ont été créés par hectare d'ENAF à vocation d'habitat consommé. La quasi-totalité de la surface consommée (90%) est dédiée au bâti ou à la voirie.

Sur la même période et pour chaque hectare d'ENAF consommé, 2,7 locaux d'activité tertiaire sont créés pour seulement 0,3 local d'activité secondaire. Cette différence par la nature même des activités réalisées dans ces deux secteurs : une entreprise de services ayant besoin de moins d'espaces de stockage qu'une entreprise industrielle et pouvant être située dans des bureaux à étage par exemple.

Seule 62% de la superficie d'ENAF consommés est dédiée à la voirie (cadastrée) ou au bâti : cela peut s'expliquer par des travaux de plateformage étendus à de grande partie de zones d'activité, considéré comme de la consommation d'ENAF longtemps avant la construction des bâtiments et l'installation d'entreprises.



12 logements créés par ha d'ENAF à vocation d'habitat consommé
7,5 m² d'ENAF consommés pour 1 m² de surface d'habitation créé
90% de la superficie d'ENAF consommés est dédiée à la voirie ou au bâti



3 locaux d'activité créés par ha d'ENAF à vocation d'activité consommé
↳ 0,3 local d'activité secondaire ↳ 2,7 locaux d'activité tertiaire
10,5 m² d'ENAF consommés pour 1 m² de surface professionnelle créé
62% de la superficie d'ENAF consommés est dédiée à la voirie ou au bâti

Source : DGFiP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2018.



Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Densités hors de l'enveloppe urbaine

Indicateur

29

Respect des densités minimales de construction neuve de logements par niveau d'armature

La prescription n°85 du SCoT impose une densité minimale pour les opérations résidentielles en extension par niveau d'armature.

La mise en œuvre du SCoT nécessite un réel effort de densification car les densités induites par les opérations réalisées sur la période antérieure sont bien en-deçà des objectifs fixés par le SCoT.

Armature urbaine	Densité brute minimale	Densité observée sur la période 2006-2015
Cœur d'agglomération	30 logts / ha	14 logts / ha
Pôles urbains	25 logts / ha	16 logts / ha
Bourgs	20 logts / ha	14 logts / ha
Villages	13 logts / ha	9 logts / ha

Source : DGFIP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2018 ; SDES, Sitadel2, 2015.



Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maîtriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Densités dans l'enveloppe urbaine

Indicateur

30

Densités dans l'enveloppe urbaine de quelques opérations sur les espaces prioritaires

Evolution du nombre de logements créés et de logements vacants dans les espaces prioritaires

La prescription n°84 du SCoT impose que les projets de développements supérieurs à 2 000 m² réalisés en densification à proximité des arrêts de bus structurants ou d'aménités paysagères aient une densité brute minimale supérieure à 30% à celle de l'environnement urbain immédiat.

A titre de comparaison, sur les 16 projets concernés par cette prescription sur la période 2006-2015, 11 projets proposaient une densité supérieure à 30% de la densité brute des alentours.

D'autre part, les espaces prioritaires concentrent les $\frac{3}{4}$ de la vacance structurelle et le nombre de ces logements a augmenté de façon plus forte à l'intérieur des espaces prioritaires qu'à l'extérieur entre 2013 et 2018.

70% des opérations d'habitat respectent la prescription n°84

en 2018

74% des logements vacants depuis plus de 2 ans

sont situés dans les espaces prioritaires en 2018

43% des nouveaux logements produits

Sont situés dans les espaces prioritaires sur la période 2006-2015

Source : DGFIP DGALN, Fichiers fonciers retraités par le Cerema, 2018 ; SDES, Sitadel2, 2015, ADU, Espaces prioritaires, 2021.



Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Orientation du projet

Economiser le foncier et maitriser la consommation foncière

Objectif du SCoT

Permettre une restructuration progressive des sites industriels anciens et des espaces dégradés

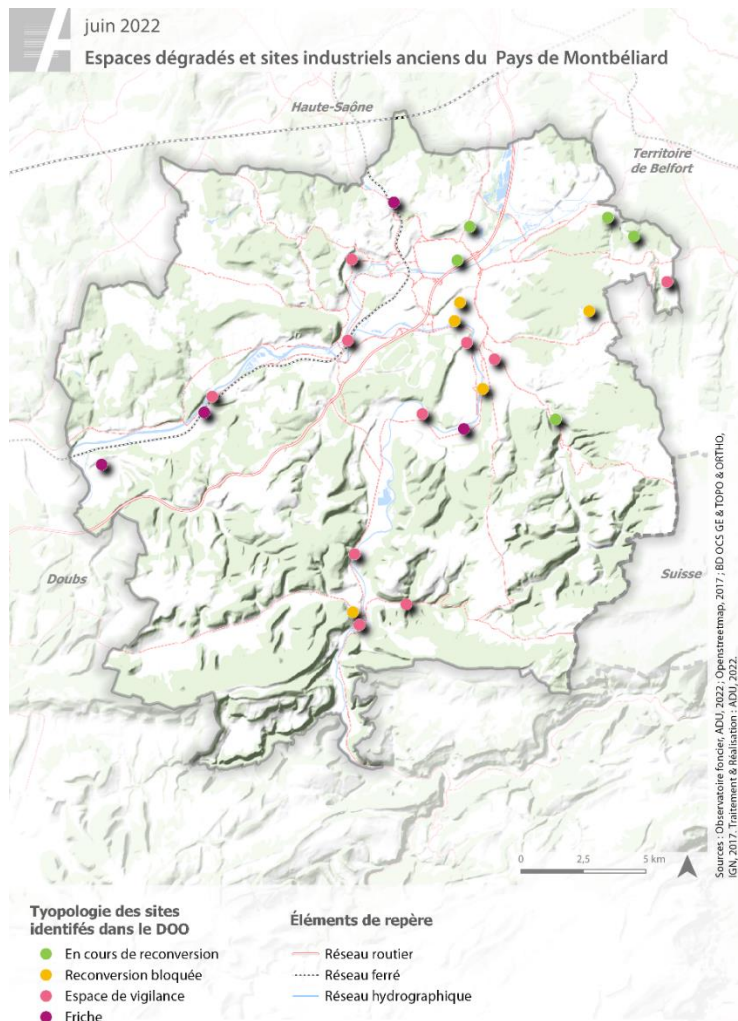
Indicateur

31

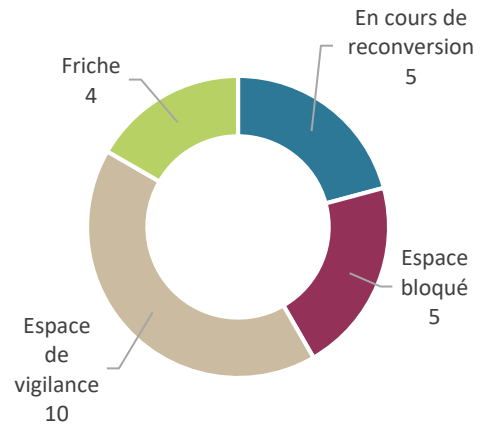
Evolution des espaces dégradés identifiés dans le DOO

La prescription n°86 du SCoT identifie des sites industriels anciens et espaces dégradés dont les potentiels de réhabilitation doivent être étudiés lors des procédures d'élaboration des documents d'urbanisme.

En 2022, sur les 24 sites repérés, 5 sont déjà en cours de reconversion (au moins sur une partie du site), 5 ont fait l'objet d'un projet mais ce dernier peine à aboutir, 10 sont encore en activité mais fragiles et 4 sont en friche.



Nombre de sites par typologie



Source : ADU, Observatoire foncier, 2022.



Mise en œuvre du SCoT – indicateurs de moyens

Orientation du projet

Mise en œuvre du SCoT

Objectif du SCoT

Gouvernance du SCoT

Indicateur

M1

Nombre de réunions, nombre et type de décisions prises

La gouvernance du SCoT est assurée par la commission 10 « urbanisme – habitat – aménagement du territoire – patrimoine immobilier » de Pays de Montbéliard Agglomération. Entre l’approbation du SCoT en décembre 2021 et octobre 2022, **la commission s’est réunie 4 fois.**

La commission 10 et le président de l’agglomération émettent des avis sur les documents d’urbanisme communaux en tant que personne publique associée, en fonction des orientations et des prescriptions du SCoT. Entre l’approbation du SCoT en décembre 2021 et octobre 2022, **11 avis ont été donné : 9 modifications de PLU, 1 révision allégée et 1 révision de PLU.**

Décisions du Président sur les documents d’urbanisme locaux 20 décembre 2021 – 30 septembre 2022	
Avis favorable	1
Avis favorable avec observations	1
Avis favorable avec remarques	6
Avis favorable avec réserves	2
Avis réservé	1
	11

Source : PMA, direction de l’urbanisme



Mise en œuvre du SCoT – indicateurs de moyens

Orientation du projet

Mise en œuvre du SCoT

Objectif du SCoT

Accompagner les communes dans leur mise en compatibilité avec le SCoT

Indicateur

M2

Nombre de documents compatibles ou rendus compatibles

Statut des documents d'urbanisme des communes de PMA	
RNU (règlement national d'urbanisme)	8
Documents compatibles	16
Documents incompatibles	48
	72

Source : ADU, analyse de la compatibilité, septembre 2022

8 communes sur 72 sont au Règlement National d'Urbanisme. Parmi elles, 3 ont engagé une procédure de PLU, non aboutie en septembre 2022 : Colombier-Fontaine, Etouvans, Vieux-Charmont.

16 communes ont un document d'urbanisme compatible : 5 une carte communale, 11 un PLU. Pour 2 communes leur document est postérieur au SCoT.

48 communes ont un document d'urbanisme incompatible, dont 18 cartes communales qui nécessiteront obligatoirement une révision. Pour les 30 PLU la procédure à engager sera majoritairement une révision.

Agence de Développement et d'Urbanisme
du Pays de Montbéliard
8, avenue des Alliés - BP 98407 - 25 208 Montbéliard Cedex
tél. 03 81 31 86 00
web : www.adu-montbeliard.fr
e-mail : contact@adu-montbeliard.fr



pays de
Montbéliard
AGGLOMÉRATION